

**Pièce jointe n° 1**



Monsieur Christian Bernard  
Secrétaire école 1<sup>er</sup> degré du SE-UNSA

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
Inspection Académique du Gard  
58, Rue Rouget-de-Lisle  
30 031 NÎMES cedex 1

Nîmes, le 16 novembre 2006

Ref courrier : 07/secrétaire école 1<sup>er</sup> degré/Inspecteur d'Académie

OBJET : Mise en place des PPRE

*Monsieur l'Inspecteur d'Académie,*

*Le SE-UNSA national a saisi le ministre de l'Education Nationale sur les difficultés rencontrées par les enseignants pour la mise en œuvre des évaluations de CE1.*

*Il apparaît très concrètement que l'outil mis à disposition des enseignants est inadapté au repérage des élèves.*

*En effet, si on se réfère aux critères de cette évaluation, un fort pourcentage d'élèves se retrouverait dans la catégorie « en grande difficulté » et serait donc concerné par la mise en place d'un PPRE.*

*Cela engendre deux difficultés majeures :*

- cela ne reflète pas du tout la réalité du niveau d'acquisition des élèves repérés,*
- il est impossible, d'un point de vue pédagogique et organisationnel, de proposer un PPRE à tous ces élèves.*

*Le ministre, saisi de ces difficultés, a demandé un rapport à la DEPP.*

*Dans l'attente des conclusions et de nouvelles instructions qui vont découler de ce rapport, j'ai l'honneur de vous informer que le SE-UNSA donne la consigne aux enseignants de CE1 :*

- de ne pas se baser sur les seuls résultats de ces évaluations pour déterminer les élèves devant bénéficier d'un PPRE ;*
- de vous transmettre par courrier un bilan des difficultés rencontrées.*

*Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette situation,*

*Veillez croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à mon entier dévouement au service public d'éducation.*

Christian BERNARD